

**Compte rendu du 9 et du 11 février 2021**

Date : 9 février 2021

Heure : 9 h à 12 h

Endroit : Via Zoom

Représentants

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique		
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO		X
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécip-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP		X
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ	X	
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais		X
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		X
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 11 février 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 23 mars 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 22 février 2021

Remplaçant

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Marcel Larocque	Autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joanisse	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Isabelle Paquin	MFFP	10h à 11h
Sébastien Meunier	MFFP	X
Thomas Moore	MFFP (Dir. Aménagement et l'environnement forestier Québec)	10h à 11h
Maxime Auger	BMMB	10h à 11h
Michel Letarte	MFFP (Dir. Aménagement et l'environnement forestier Québec)	10h à 11h
Jérôme Garet	MFFP (Dir. Aménagement et l'environnement forestier Québec)	10h à 11h
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Yannick Dufour	Observateur SEPAQ	X
Maurice Thibaudeau	Observateur COO	X
François Trottier	Observateur APO	X

Ordre du jour

Mardi le 9 février 2021

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre des 9 et 10 décembre 2020
4. Suivi de la rencontre des 9 et 10 décembre 2020
 - a) Bilan des résultats des suivis forestiers et de l'atteinte de la stratégie d'aménagement
 - b) Suivi des actions
5. Nouvelles
6. Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts
7. Présentation de la Stratégie nationale de production de bois
8. Projet PADF
 - a) Présentation du projet d'expertise relatif à l'enjeu de l'impact de la machinerie dans les coupes partielles

1. Ouverture de la rencontre

Le quorum est atteint. M. Lauzon souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne que la rencontre se divisera en deux temps encore cette fois-ci. Une première partie se déroulera ce matin et l'autre commencera jeudi le 11 février en après-midi à partir de 13 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

TRGIRTO 202102-1

Sur proposition de, M. Gérard Desjardins, secondée de M. Alain Lacoste, l'ordre du jour est approuvé en ajoutant au point 13. *Divers a) Demande de mettre en copie conforme les parties prenantes d'une entente d'harmonisation opérationnelle envoyée au BMMB*, en retirant le point portant sur la *Décision concernant le règlement du différend impliquant la Pourvoirie Poirier* et en déplaçant au point 8. *Présentation du projet d'expertise relatif à l'enjeu de l'impact de la machinerie dans les coupes partielles.*

3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 4 novembre 2020

TRGIRTO 202102-2

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Gérard Desjardins, le compte rendu de la rencontre du 9 et du 10 décembre 2020 tenue via Zoom est approuvé tel que libellé.

4. Suivi de la rencontre des 9 et 10 décembre 2020

a) Bilan des résultats des suivis forestiers et de l'atteinte de la stratégie d'aménagement

TRGIRTO 202102-3

Considérant que les résultats des suivis forestiers ont un impact sur le retour des peuplements;

- Considérant que les informations relatives aux suivis forestiers sont importantes pour le maintien de la certification forestière;
- Considérant que les suivis forestiers permettent de savoir si les traitements sylvicoles prescrits atteignent leurs objectifs;
- Considérant que les partenaires de la TRGIRTO désirent être informés des résultats des suivis forestiers et du niveau de réalisation de la stratégie d'aménagement.

Sur proposition de M. François Saumure, secondée de M. Alain Lacoste, il est décidé de demander au MFFP que les bilans des suivis forestiers et du niveau d'atteinte de la stratégie d'aménagement du PAFIT soient présentés à la TRGIRTO.

b) Suivi des actions

M. Barrette fait un rappel du suivi des actions découlant des rencontres du 9 et du 10 décembre 2020. L'organisation d'une visite terrain sera entreprise plus tard. Une sortie est déjà préparée concernant la maladie corticale du hêtre.

5. Nouvelles

Le ministre Pierre Dufour a tenu une conférence de presse hier. Il a annoncé deux nouvelles initiatives pour une meilleure planification forestière en Outaouais et dans les Laurentides. M. St-Julien qui siège à un comité de travail lié à la cellule de crise s'étonne de cette annonce. Il mentionne que le comité de travail est en train de vérifier si toutes les conditions sont réunies pour mettre en œuvre le projet de planification collaborative. Le modèle n'est pas encore prêt mais les représentants des BGA considère que l'annonce du ministre Dufour est un pas dans la bonne direction.

ACTION : Transmettre aux partenaires le communiqué de presse du MFFP publié le 8 février 2021 (R. Barrette)

6. Suivi du comité sur la structure d'âge des forêts

Le coordonnateur fait un résumé de la rencontre du comité sur la structure d'âge des forêts qui s'est tenu le 14 janvier dernier. Mmes Caroline Bertrand, Marie-Ève de Ladurantaye et Vanessa Joanisse ainsi que M. Sébastien Meunier du MFFP ont effectué un rappel des informations qui avaient été communiquées à ce sujet dans les rencontres précédentes. Des analyses plus détaillées ont été présentées. Les projections des vieilles forêts du BFEC pour 2028, qui ont été réalisées selon la méthodologie utilisant la surface terrière, ont montré que les cibles régionales de vieilles forêts, visant notamment à ce que 50 % des UTA d'une UA soit faiblement altéré et qu'au maximum 15 % des UTA d'une UA soit fortement altéré, seront respectées dans les UA 07151, 07152, 07352 et 07451. Dans les UA 07251 et 07351 la cible régionale de 50 % des UTA fortement altéré ne sera pas respectée en 2028. Cependant, la cible provinciale qui vise que 80 % des UTA soit faiblement ou modérément altéré sera atteinte dans ces deux UA. Le ministère ne produira pas de plan de restauration considérant les résultats des simulations du portrait de 2028. Il poursuivra son travail avec le BFEC pour définir la stratégie d'aménagement en utilisant la cible provinciale des vieilles forêts de 80 % des UTA des UA faiblement ou modérément altéré. La TRGIRTO pourra proposer au ministère des cibles différentes.

Lors de la rencontre du comité de travail M. Chartier a soulevé une question relativement à la pertinence de maintenir les îlots de vieillissement. Présent à cette rencontre, M. Meunier a mentionné que des analyses étaient en cours pour vérifier dans quelle mesure les îlots de vieillissement devraient être maintenus. Lorsque la décision sera prise, elle devrait être communiquée à la TRGIRTO.

Le 9 mars prochain, le comité sur la structure d'âge des forêts se réunira afin de discuter des cibles de vieilles forêts et de faire une recommandation à la TRGIRTO.

Le Forestier en chef devrait faire une présentation des résultats de ses calculs de possibilité forestière vers la fin du printemps. Il sera alors possible d'émettre des préoccupations en ce qui les concerne et de soumettre des recommandations concernant la stratégie d'aménagement et les cibles de vieilles forêts.

Selon M. Picard, les coupes partielles ne seraient pas prises en compte dans le portrait de vieilles forêts présentement. Elles le seraient en 2023. Le coordonnateur répond que les coupes partielles sont considérées présentement mais la méthodologie utilisée pour évaluer le degré d'altération des vieilles forêts repose sur l'âge des peuplements forestiers et ce, tant pour les peuplements équiennes qu'inéquiennes. Les cibles régionales sont prises en compte pour cette évaluation jusqu'en mars 2023 sur la base de l'âge des peuplements forestiers.

ACTION : Partager avec les partenaires le compte rendu du comité sur la structure d'âge des forêts du 14 janvier 2021 (R. Barrette)

7. Présentation de la Stratégie nationale de production de bois

MM Thomas Thomas Moore, Michel Letarte et Jérôme Garet de la Direction de l'aménagement et de l'environnement forestier du MFFP à Québec, M. Maxime Auger du BMMB à Québec et Mme Isabelle Paquin se partagent la présentation de la Stratégie nationale de production de bois.

Les questions commentaires et réponses qui suivent ont été recueillis :

- Est-ce qu'un budget a été adopté en lien avec la stratégie nationale de production de bois? Rép. Des demandes ont été faites mais rien n'a été établi jusqu'à maintenant. Dans les stratégies régionales, si on constatait que des scénarios sylvicoles étaient moins rentables, on pourrait réallouer le budget disponible vers des investissements qui rapporteraient mieux.
- Dans le volet pour augmenter la production de bois, est-ce qu'il a été prévu de réévaluer les différentes mesures de protection qui sont en place sur le territoire et leur pertinence? Rép. Le but de la stratégie n'est pas de remettre en question les autres objectifs de l'aménagement durable des forêts. Avec les superficies productives actuellement accessibles, nous croyons que les objectifs et les cibles de la SNPB sont atteignables. Il faut autant que possible augmenter la productivité des forêts tout en préservant les écosystèmes.
- Dans les simulations qui ont été faites, qu'est-ce qui permettra d'augmenter la possibilité forestière à 52,9 M¹ m³ en 2080? Rép. Le FEC a estimé les meilleures combinaisons de travaux sylvicoles et de récolte. Les stratégies régionales permettront de préciser comment cet objectif pourra être atteint.

¹ M = million

- Comment pourrions-nous trouver l'argent pour aménager la forêt plus intensivement par rapport aux autres besoins de la société comme par exemple la santé, le transport et l'éducation? Au point de vue de la main d'œuvre le secteur forestier est en compétition avec d'autres secteurs d'activité comme les mines. Comment ferons-nous pour répondre au besoin de main d'œuvre que les objectifs et les cibles de la SNPB susciteront? Considérant les autres utilisateurs de la forêt, est-ce qu'il sera possible de mettre en œuvre la SNPB tout en faisant en sorte qu'ils puissent maintenir et développer leurs activités? Rép. Avec les stratégies régionales, si on peut démontrer que c'est rentable d'investir dans les forêts, on augmente les chances que le gouvernement décide d'ajouter de nouveaux fonds pour augmenter la production de bois. Les défis que posent la disponibilité de la main d'œuvre et des entrepreneurs forestiers ont été identifiés comme des enjeux importants dans la SNPB. Le maintien et le développement des autres usages de la forêt sont des éléments qui font partie de la Stratégie d'aménagement durable de la forêt (SADF). La SNPB ne remet pas en question ni ne fera obstacle aux autres objectifs identifiés dans la SADF. Il s'agit de créer de la richesse mais pas au détriment des autres secteurs d'activités.
- Pour l'industrie du sciage feuillu, c'est la qualité des arbres qui est importante plus que la quantité. Il serait plus intéressant de viser à récolter des arbres plus jeunes et de meilleure qualité plutôt que de gros arbres surannés. L'occasion se présente donc de faire valoir nos besoins à cet égard. De plus, comment faire pour arrimer les différents niveaux de planification? Rép. La SNPB vise entre autres de récolter plus de bois. Cela implique nécessairement que ces bois devront offrir la qualité recherchée par l'industrie, surtout en forêt feuillue. Il faudrait que cet enjeu soit capté par la stratégie régionale. La productivité par unité de surface est élevée en Outaouais et dans Les Laurentides ce qui démontre que la sylviculture fonctionne. Cependant, on note qu'il y a un écart important entre le volume disponible et le volume récolté. Le manque de preneur de feuillus de trituration est un enjeu important à cet égard. Les actions posées aujourd'hui auront un impact plus tard en 2050 et 2080. Il faut donc se poser la question aujourd'hui sur quel type de forêt on veut avoir demain. Ce que l'on va récolter aujourd'hui va permettre d'assainir les forêts.
- Quel est la composition du comité technique provincial en lien avec la SNPB? Ce serait important que des gens de l'industrie fassent partie de ce comité pour bien définir les bases. Rép. Le comité technique permet de partager des idées avec le réseau d'expertise du ministère à Québec et en région. Au niveau régional, les autres acteurs sont présents tels que les TGIRT ou les BGA. Leur influence se fera via les régions.
- Un participant pense que les prévisions pour 2080 sont irréalistes. Les prévisions à long terme ne pourront être atteintes car la conjoncture économique changera d'ici là. Est-ce que les besoins des autres activités de la forêt ont été pris en compte? Concernant la forêt privée, un des problèmes est que les usines ne veulent pas payer la juste valeur des bois en provenance de la forêt privée. Les prix payés aux producteurs privés est un enjeu important. Rép. Au niveau des prévisions futures, il est certain que plusieurs variables viendront influencer les résultats de la SNPB. Toutefois, les principes devraient rester les mêmes en 2080. Avec des bois de qualité, on pourra faire un panier de produit de qualité ce qui ne sera pas le cas avec des bois de faible qualité. Ce sont des valeurs sûres qui devraient traverser le temps. À l'échelle de la forêt, les cibles sont éloignées dans le temps ce qui est normal considérant la vitesse de croissance des arbres. Pour les autres ressources, l'objectif de la

SNPB est de ne pas intervenir au détriment des autres ressources. Le but ultime est de produire plus de richesse. La SADF prévoit que toutes les ressources y contribuent. En forêt privée, on comprend que les prix des bois influencent les volumes qui peuvent être récoltés.

- Est-ce qu'il sera possible de mettre en place une collaboration plus étroite avec les autres détenteurs de droits afin d'élaborer des plans de développement sur cinq ans qui reflèteront mieux leurs besoins et leurs objectifs? Rép. C'est plus au niveau régional que cela pourrait se faire.
- Dans une des dispositives de la présentation, il est indiqué que 16 % de la forêt productive et 33 % de la possibilité forestière au Québec se trouvent en forêt privée. Comment est-ce possible? Est-ce que les outils pour calculer la possibilité forestière en forêt publique la sous-estiment? Rép. La forêt privée est située au sud au Québec. Sa productivité est plus élevée. Les outils utilisés pour calculer les possibilités forestières ne sont pas les mêmes en forêt publique et en forêt privée.
- En Outaouais, le hêtre, l'érable rouge et le sapin sont des essences moins désirées. Est-ce qu'il y a des cibles de volumes à produire par essence au niveau provincial? Rép. Le volume ciblé de 52,9 M m³ par année en 2080 n'est pas réparti par essence.
- Pour atteindre les objectifs de la SNPB, il faudra effectuer des changements et prendre un virage. Il faudra faire les choses de façons différentes. Il est donc important que l'industrie soit partie prenante des discussions.
- Il ne semble pas y avoir de critères de suivi de la protection de la biodiversité. Un des indicateurs de la SNPB devrait être de s'assurer de maintenir la biodiversité sur le territoire et la qualité de vie de l'ensemble des citoyens pas juste de ceux qui bénéficient des activités du secteur forestier. Il y aura des compromis à faire de la part de tous les acteurs. Rép. Les indicateurs de la SNPB ont trait à la production de bois mais tous les autres indicateurs de la SADF sont toujours suivis. La SNPB s'intègre dans la SADF.
- L'une des diapositives indiquent que la possibilité forestière en Outaouais est d'environ 2,5 M m³ et que pour près de 1,9 M m³ des droits ont été octroyés à l'industrie. Est-ce que ce dernier chiffre inclut les volumes de bois que le BMMB met en vente?
- Au niveau régional, il est indéniable que l'industrie forestière participera aux discussions pour établir la stratégie de production de bois. Les différentes stratégies élaborées régionalement permettront de constater dans quelle mesure les cibles pourront être atteintes provincialement. Il est également important que l'industrie forestière soit impliquée dans les discussions qui se tiennent au niveau provincial. Il est nécessaire de synchroniser et d'arrimer les actions sylvicoles et les besoins de l'industrie. La mise en œuvre de la SNPB fera ressortir des enjeux qui sont déjà présents et en fera apparaître de nouveaux tels que, par exemple, la formation de la main d'œuvre, le besoin de financement pour permettre aux entrepreneurs forestiers d'acquérir de nouveaux équipements. Ces enjeux interpellent d'autres ministères dont notamment le ministère de l'Éducation. Une ouverture du ministère aux autres acteurs de la filière bois au niveau provincial devrait permettre de rendre les objectifs et les cibles de la SNPB plus pertinents et réalistes. Rép. Toutes les informations provenant des régions remonteront vers Québec afin que les bonnes décisions puissent se prendre. Le ministère veut d'abord s'assurer de bien établir sa plate-forme de travail à l'interne.

- Le rapport de consultation publique sur la SNPB et la SNPB est disponible sur le site du MFFP.
- Il y aura une augmentation de la récolte de bois mais actuellement il n'est pas possible d'écouler les bois de trituration en Outaouais. Est-ce qu'il y aura une augmentation de la récolte de tiges de qualité à l'hectare pour permettre à l'industrie de survivre en attendant qu'il y ait un preneur pour les bois de trituration? Rép. Il y a des travaux qui se font actuellement avec la cellule de crise concernant les prescriptions sylvicoles de manière à générer le moins de volume de bois de pâte possible à court terme en attendant qu'une usine de pâte soit active. En même temps, il faut s'assurer à court terme de réaliser les travaux nécessaires qui permettront de produire du bois de qualité à long terme.
- La production de bois de chauffage pourrait être une avenue intéressante pour écouler le bois de trituration. Des permis de bois de chauffage à des fins domestiques et commerciales sont émis et autorisés encore aujourd'hui. Rép. Un volume de bois de trituration est réservé pour l'usine de Fortress. Les permis de bois de chauffage sont émis pour les bois libres de droits.
- Il serait intéressant d'évaluer les volumes de bois libres de droits qui pourraient être disponibles annuellement pour la production commerciale de bois de chauffage.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (I. Paquin)

Élaborer un plan de travail pour poursuivre les discussions sur la stratégie régionale de production de bois (I. Paquin et R. Barrette)

8. Projet PADF

a) Présentation du projet d'expertise relatif à l'enjeu de l'impact de la machinerie dans les coupes partielles

M. St-Julien présente la demande de financement du CERFO concernant le projet d'Expertise en lien avec l'enjeu de l'impact de la machinerie dans les coupes partielles. Cette demande a été transmise aux partenaires avec l'avis de convocation de la rencontre. Le coût total du projet est de 6 000\$. La demande d'aide financière du PADF est de 5 000\$. Le coordonnateur mentionne que ce projet est admissible selon les critères de sélection établis par la TRGIRTO. Il permettra de :

- dégager les objectifs consensuels de protection et de mise en valeur des ressources et du territoire;
- favoriser la réflexion, les débats et les discussions constructives tout en misant sur la recherche de solutions durables (économiques, environnementales et sociales);
- assurer l'efficience et la fluidité des travaux de la TRGIRTO dans le respect des échéanciers prescrits.

M. Barrette recommande aux partenaires de l'accepter.

Mme Joanisse demande s'il y aura deux financements de projet. M. Barrette indique que la première rencontre du comité de travail sur cet enjeu se tiendra le 24 février. Au cours de celle-ci, M. Guy Lessard du CERFO présentera la problématique de l'enjeu plus en détails et les participants pourront exprimer leurs préoccupations. Par la suite, M. Lessard présentera une deuxième demande de financement de projet. Ce second projet vise à réaliser une revue de

littérature, une consultation d'experts provenant de l'extérieur du Québec, une synthèse de la portée de l'enjeu et des pistes de solutions.

TRGIRTO 202102-5

Sur proposition de M. François Saumure, secondée par M. Pierre Rollin, il est décidé d'accepter la proposition de projet du CERFO *Expertise relative à l'enjeu de l'impact de la machinerie dans les coupes partielles pour un financement via le PADF.*

Ajournement de la rencontre à 12 h.

Poursuite de la rencontre

Date : 11 février 2021
 Heure : 13 h 00 à 15 h 40
 Endroit : Via Zoom

Membres :

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières		X
François Poirier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X	
Abigaël Guénette	Groupe Faune	ZECO		X
Frédéric Lussier, ing.f.	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye	X (arrivée 13h45)	
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Vacant	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP		X
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQCQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais	X (arrivée 13h35)	
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Vacant	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais		
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau	X (arrivée 14h30)	
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 11 février 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 23 mars 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 22 février 2021

Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Personnes ressources:

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joannis	MFFP	X
France Talbot	MFFP	X
Caroline Bertrand	MFFP	13h 00 à 13 h 45
Guillaume Godbout	MFFP	13h 00 à 13 h45
Simon Forget Allaire	PFR	14h à 15h
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Ordre du jour

Jeudi le 11 février 2021

9. Informations complémentaires sur les COS
 10. Portrait des autres superficies protégées et des aires protégées pour les 6 UAF
 11. Présentation concernant la certification forestière de Produits forestiers Résolu
 12. Suivi du plan de travail
 13. Divers
 - a) Demande de mettre en copie conforme les parties prenantes d'une entente d'harmonisation opérationnelle envoyée au BMMB
 - b) Séances d'information relative à la consultation publique du PAFIO 2018-2023
 14. Levée de la rencontre
-

Mme Hanneke Gerrie Beaulieu est présente à titre d'observatrice. Mme Gerrie Beaulieu est doctorante en sciences sociales à l'UQO. Elle s'intéresse à la gouvernance des forêts publiques au Québec. Elle a été engagée par la MRC de Pontiac comme consultante dans le cadre du projet suprarégional pour travailler avec Annie Montpetit.

9. Informations complémentaires sur les COS

Mme Caroline Bertrand rappelle que la modification du régime forestier annoncée au mois de novembre prévoit que l'approche par COS soit immédiatement implantée partout au Québec dans le domaine de la sapinière. Lors de la présentation du 11 décembre 2020, il avait été mentionné que la dérogation ferait l'objet d'une consultation publique qui serait menée au niveau provincial. Finalement, il a été décidé qu'il n'y aura pas de dérogation générique. Les régions devront procéder à des consultations publiques pour cette dérogation. Ces consultations devront être tenues avant le 31 décembre 2021. En Outaouais, la consultation visera l'UA 07451. Elle durera 45 jours. Il y aura aussi une consultation autochtone d'une durée de 60 jours. L'objectif est que l'approche par COS soit en vigueur dans l'UA 07451 au plus tard le 1^{er} septembre.

Le coordonnateur fait remarquer qu'il serait préférable de débiter la consultation avant la fin du mois de juin. Mme Bertrand indique que ce sera fait avant l'été. Les modalités COS qui sont actuellement appliquées dans l'UA 07352, le seront également dans la 07451.

10. Portrait des autres superficies protégées et des aires protégées pour les 6 UAF

Faisant suite à la demande de la TRGIRTO, Mme Bertrand accompagné de M. Guillaume Godbout présente un portrait des superficies sous contraintes. Une première présentation de M. Godbout a déjà été faite pour les aires protégées situées à l'intérieur de la région administrative de l'Outaouais. Ce territoire de référence n'inclut pas certaines parties des UA 07352 et 07451 qui se trouvent dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Le portrait présenté aujourd'hui implique les parties de ces UA qui se trouvent en Abitibi-Témiscamingue.

Les questions, commentaires et réponses qui suivent ont été recueillis :

- Dans le cadre de l'exercice qui a été effectué pour déterminer les superficies sous contraintes, le territoire faisant l'objet de revendications autochtones n'a pas été traité différemment par rapport aux autres superficies forestières productives.

Compte rendu de la rencontre du 9 et du 11 février 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Adopté le 23 mars 2021

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., le 22 février 2021

- À la suite de l'annonce de ce matin concernant les aires protégées, il en résulte que les territoires d'intérêt (TI) des rivières Coulonge et Noire ne seraient pas retenus comme aire protégée. Est-ce que ces superficies vont demeurer comme des TI sous protection administrative soustraites à la récolte de bois? Rép. Pour l'instant, les orientations ministérielles n'ont pas changé. Aucun TI n'a été retiré.
- Il n'y a pas de données disponibles pour comparer les superficies sous contraintes de l'Outaouais par rapport aux autres régions. Les strates qui ont été gelées faute de preneurs de certaines essences et certains produits n'ont pas été considérés comme étant des superficies sous contraintes.
- Les superficies situées à l'intérieur des territoires fauniques structurés (TFS) pour lesquelles aucune intervention n'est permise (code d'impact 01) ont été ciblées comme étant des superficies sous contraintes. Par exemple, aucune intervention n'est permise dans les lisières boisées situées autour des chalets. C'est la même chose pour les sites fauniques d'intérêt (SFI). Ce n'est pas l'ensemble des TFI et des SFI qui sont sous contraintes mais certaines parties seulement.
- M. Chartier souligne que ce n'est pas sur tout le territoire libre de contraintes, comme le portrait le présente, qu'il est possible de réaliser la récolte de bois. Il aurait aimé voir où il est possible de réaliser des opérations de récolte. M. Barrette précise que la demande qui a été adressée au ministère ne visait pas ce type d'information. Sans demander qu'un portrait particulier soit préparé, M. Chartier précise que les superficies, qui ne sont pas sous contraintes dans le portrait qui est présenté, ne sont pas toutes accessibles à la récolte. Il serait faux de croire que 80 % du territoire de référence utilisé pourrait actuellement faire l'objet de récolte. Par exemple, environ 1 M d'ha sont présentement gelés à cause des revendications autochtones. La marge de manœuvre pour faire des opérations est beaucoup plus petite.
- On ne peut comparer les chiffres du portrait des superficies sous contraintes avec ceux du portrait des aires protégées que M. Godbout a présenté précédemment. Les superficies des territoires de référence ne sont pas les mêmes.
- Le projet du CREDDO et de SNAP Outaouais sera pris en compte selon la procédure prévue au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les Changements Climatiques comme tous les nouveaux projets d'aire protégée.
- Le mandat de la TRGIRTO touche l'ensemble du territoire situé à l'intérieur des limites des six UA. Il serait important de tenir compte de ce territoire pour tous les autres portraits qui pourraient être produits à l'avenir.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (C. Bertrand)

11. Présentation concernant la certification forestière de Produits forestiers Résolu

M. Simon Forget Allaire, ingénieur forestier responsable de la coordination de la certification forestière et de la géomatique chez Produits Forestiers Résolu (PFR) présente les certifications SFI et ISO 14001 de PFR.

Les questions, commentaires et réponses qui suivent ont été recueillis :

- Puisque certains éléments visés par la certification SFI relèvent de la responsabilité d'autres organisations que PFR, celles-ci font aussi l'objet d'un audit. Par exemple pour le reboisement et l'entretien des plantations, Rexforêt et le MFFP sont aussi audités.
- PFR et Louisiana Pacific (LP) sont chacun détenteur d'un certificat multisite qui touchent plusieurs territoires au Québec où ces entreprises sont présentes. En Outaouais, le certificat qui est au nom de PFR exclue les activités de LP. Il y a donc deux détenteurs de certificat en Outaouais. Le ministère s'est engagé en 2013 à collaborer avec ceux qui détiennent des certificats forestiers pour faire en sorte que les objectifs et les cibles soient atteints. Il y a une très bonne collaboration du MFFP à cet égard.
- Le certificat SFI de PFR couvre tout le territoire de l'Outaouais. Cependant PFR n'intervient pas partout dans toutes les forêts en Outaouais. Par exemple, pour les coupes partielles dans le feuillu, les résultats après coupe des autres BGA sont aussi suivis. Cela implique beaucoup de responsabilités partagées.
- La certification SFI ne demande pas de créer des aires protégées comme pour FSC.
- Est-ce que les audits se limitent aux chantiers de l'année ou pourraient-ils aussi viser des chantiers des années passées? Rép. Les auditeurs peuvent cibler n'importe quelle activité réalisée par n'importe quel BGA. PFR ne connaît pas à l'avance ce qui sera vérifié. Par exemple, dans le cas des ponceaux qui se détériorent s'ils ne sont pas entretenus, PFR ne pourrait être tenu responsable de ne pas les entretenir car la loi et la réglementation ne l'exigent pas. On aurait probablement besoin de faire des modifications à un niveau supérieure pour améliorer la situation de la voirie forestière au Québec.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (S. Forget Allaire)

12. Suivi du plan de travail

Le coordonnateur fait une mise à jour du plan de travail. Il passe en revue chacun des éléments du plan.

ACTION : Transmettre aux partenaires la mise à jour du plan de travail (R. Barrette)

13. Divers

a) Demande de mettre en copie conforme les parties prenantes d'une entente d'harmonisation opérationnelle envoyée au BMMB

M. Saumure expose une problématique survenue relativement à une entente d'harmonisation opérationnelle avec le BMMB. La carte de sentier de motoneiges transmise au BGA qui a effectué l'entente pour le BMMB, n'a pas été remise à l'entreprise qui a remporté l'enchère. Une autre carte a plutôt été transmise à cette entreprise. Sur cette dernière carte, le tracé du sentier de motoneiges n'apparaît pas. Après quelques échanges d'informations entre les parties, le problème a été réglé. Il faudrait trouver une manière d'éviter ce genre de problème. M. Saumure aimerait recevoir une copie de ce qui est fourni par le BMMB aux enchérisseurs. Il mentionne qu'à chaque mois la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec met à jour sa carte des sentiers de motoneiges. Cette carte est accessible au MFFP et au MERN.

M. Trottier indique que sur le site du BMMB, c'est possible de connaître les ententes d'harmonisation qui ont été convenues pour chacun des chantiers mis aux enchères. Il fait des

vérifications régulièrement sur ce site afin de s'assurer que les informations sont conformes à ce qui a été convenu dans les ententes d'harmonisation opérationnelle.

M. Chartier demande si les BGA pourraient avoir accès à la carte des sentiers de motoneiges. M. Saumure pense que cela sera possible. Il vérifiera dans quelles conditions cela pourra se faire.

M. Lauzon croit que le problème ne se réglerait pas si on ajoutait dans le processus d'harmonisation opérationnelle une obligation d'envoyer aux parties prenantes une copie des ententes d'harmonisation opérationnelle incluses dans les devis du BMMB. Une bonne communication entre les parties devrait cependant permettre d'éviter certaines situations problématiques.

La planification forestière de secteurs d'intervention sur un horizon de trois années devrait aussi contribuer à diminuer les possibilités de problèmes.

M. Saumure discutera avec les deux BGA qui effectuent l'harmonisation opérationnelle pour le BMMB. Le BMMB devrait aussi être impliqué dans ces discussions.

b) Séances d'information relative à la consultation publique du PAFIO 2018-2023

Mme Powell remercie Mme Joanisse et le coordonnateur pour les séances d'information tenues lors de la consultation publique du mois de janvier. Elle mentionne que c'est un bon pas en avant pour encourager le public à participer aux consultations et les aider à utiliser les moyens disponibles pour s'exprimer. Mme Powell souhaite que ce genre d'exercice se poursuive dans les consultations à venir.

14. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 40.